



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

**61^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Muriel Lafarge, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Cédric Champagne, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Claude St-Cyr, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Mme Danielle Simard, greffière par intérim, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

24-044 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 46 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 22 janvier 2024 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Bâtiments patrimoniaux cités
5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

05-02-2024

6. Règlement 35-2002-59 – Amendement le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Avis de motion
7. Règlement 35-2002-59 – Amendement le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Projet – Adoption
8. Règlement 35-2002-60 – Amendement le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Secteur de la rue Saint-Barthélemy Nord – Avis de motion
9. Règlement 35-2002-60 – Amendement le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Secteur de la rue Saint-Barthélemy Nord – Projet – Adoption
10. Règlement 79-455 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue De Lanaudière – Avis de motion
11. Règlement 79-455 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue De Lanaudière – Premier projet – Adoption

ADMINISTRATION

12. Règlement 136-2016-5 – Amendement le Règlement 136-2016 – Citation de biens patrimoniaux – Avis de motion
13. Règlement 136-2016-5 – Amendement le Règlement 136-2016 – Citation de biens patrimoniaux – Dépôt du projet
14. Règlement 196-2024 – Programme d'aide financière visant l'inspection et le diagnostic des systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires, combinés et pluviaux – Avis de motion
15. Règlement 196-2024 – Programme d'aide financière visant l'inspection et le diagnostic des systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires, combinés et pluviaux – Dépôt du projet
16. Règlement d'emprunt 219 – Exécution des travaux pour la transformation d'un bâtiment commercial en cour municipale – Avis de motion
17. Règlement d'emprunt 219 – Exécution des travaux pour la transformation d'un bâtiment commercial en cour municipale – Dépôt du projet
18. Désignation de procureur pour l'application de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Joliette
19. Lot 6 424 901 – Rue Samuel-Racine – Offre d'achat – Acceptation
20. Liste des comptes à payer du 10 au 23 janvier 2024 – Approbation
21. Mise aux normes – Poste de pompage Gai-Roc – Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc. – Certificat de paiement numéro 1 – Acceptation provisoire
22. Démolition de bâtiment – 316, rue Saint-Charles-Borromée Nord – Démolition des Rivières inc. – Certificat de paiement numéro 1 final – Acceptation définitive



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

05-02-2024

23. Réfection du petit pont de l'île Vessot et de la passerelle La Sérénade – Parko inc. – Certificat de paiement numéro 2 – Acceptation provisoire
24. Construction de chalets de parc – Parcs Lajoie et Arthur-Robillard – Construction Julien Dalpé inc. – Certificat de paiement numéro 7 final – Acceptation définitive
25. Contrat de service d'entretien des logiciels – CIS Infinity – Autorisation
26. Réfection de l'émissaire pluvial – Rue Jacqueline-P.-Lachance – Mode de financement – Autorisation
27. Projet d'éclairage au parc industriel Nazaire-Laurin – Mode de financement – Autorisation
28. Le Marché de Noël de Joliette – 18^e édition – Aide financière – Autorisation
29. Service des Loisirs et de la culture – Création de postes – Approbation
30. Mme Solie Masse – Directrice générale – Fin de probation
31. Officier responsable du programme d'aide financière visant l'inspection et le diagnostic des systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires, combinés et pluviaux – Nomination
32. Embauche d'un technicien en urbanisme et inspection – Aménagement du territoire
33. Embauche d'un agent – guichet de services – Service des Finances et trésorerie
34. Embauche d'une secrétaire – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
35. Embauche d'agents de service aux citoyens – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
36. Directeur adjoint – Service des Loisirs et de la culture – Nomination
37. Embauche d'un directeur adjoint et assistant-greffier – Service du Greffe et des affaires juridiques
38. M. Olivier Forget – Permanence – Directeur – Service des Technologies de l'information

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

39. Soumission numéro AP24-003 – Gestion de l'agrile du frêne – Abattage et élagage d'arbres – Adjudication de contrat
40. Soumission numéro AP24-004 – Fourniture d'arbres – Adjudication de contrat
41. Soumission numéro AP24-005 – Plantation et arrosage des fleurs annuelles 2024 – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

42. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programmation no 4 – Autorisation



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

LOISIRS ET CULTURE

43. CRÉDIL – Journée interculturelle – Utilisation de l'espace public – Autorisation
44. Association Québec-France Lanaudière – Création d'un comité de jumelage – Nomination
45. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
46. Divers
46. a) Embauche d'une secrétaire – Service de la Direction générale
47. Dépôt de rapport
48. Date et heure de la prochaine assemblée
49. Période de questions
50. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-045 – SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

24-046 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER la demande de lotissement d'un immeuble patrimonial cité, à savoir :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

05-02-2024

1. **LIP-2024-01-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**

D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher et illustrée par M. Benoît Neveu, arpenteur-géomètre, afin d'autoriser le lotissement des rues et des parcs pour un projet résidentiel de haute densité, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation LIP-2024-01-01 du conseil local du patrimoine.

DE REFUSER la demande de construction d'un stationnement sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **STAT-2024-01-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**

Le projet d'aménagement d'un stationnement est refusé, notamment pour les raisons suivantes :

- le projet visé par la demande affectera l'intégrité, la lisibilité et la compréhension patrimoniale et historique du bâtiment patrimonial;
- un énorme stationnement se trouve à proximité du bâtiment patrimonial.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

24-047 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'APPROUVER la cession pour fins de rues et de parcs ci-jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **CRP-2024-01-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**

D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher et illustrée par M. Benoît Neveu, arpenteur-géomètre, afin d'autoriser le lotissement et la cession de rues et de parcs pour un projet résidentiel et commercial de haute densité sur l'immeuble situé au 455, boulevard de la Base-de-Roc.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

D'APPROUVER le plan ci-joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2024-01-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**

D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher et illustrée par M. Benoît Neveu, arpenteur-géomètre, afin d'autoriser le lotissement de deux rues, d'une piste cyclable le long du boulevard de la Base-de-Roc, d'un sentier multifonctionnel en bordure de la rivière L'Assomption et de quatre lots destinés à un développement résidentiel et commercial à l'immeuble situé au 455, boulevard de la Base-de-Roc.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

24-048 – RÈGLEMENT 35-2002-59 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – AVIS DE MOTION

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 35-2002-59 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à assujettir la zone P01-061 au « P.I.I.A. RUE ST-CHARLES-BORROMÉE NORD ».

7

24-049 – RÈGLEMENT 35-2002-59 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 35-2002-59 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de manière à assujettir la zone P01-061 au « P.I.I.A. RUE ST-CHARLES-BORROMÉE NORD ».

DE MANDATER la greffière par intérim pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

8

24-050 – RÈGLEMENT 35-2002-60 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-BARTHÉLEMY NORD – AVIS DE MOTION

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 35-2002-60 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à assujettir la zone H03-029 au « P.I.I.A. CENTRE-VILLE ».

9

24-051 – RÈGLEMENT 35-2002-60 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-BARTHÉLEMY NORD – PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 35-2002-60 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de manière à assujettir la zone H03-029 au « P.I.I.A. CENTRE-VILLE ».

DE MANDATER la greffière par intérim pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

24-052 – RÈGLEMENT 79-455 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE DE LANAUDIÈRE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-455 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone H02-026 (localisée le long de la rue De Lanaudière) afin d'ajouter l'usage « salon de coiffure, d'esthétique, de tatouage et de perçage corporel » aux usages déjà autorisés.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

11

24-053 – RÈGLEMENT 79-455 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE DE LANAUDIÈRE – PREMIER PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-455 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone H02-026 (localisée le long de la rue De Lanaudière) afin d'ajouter l'usage « salon de coiffure, d'esthétique, de tatouage et de perçage corporel » aux usages déjà autorisés.

DE MANDATER la greffière par intérim pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et /ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

24-054 – RÈGLEMENT 136-2016-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 136-2016 – CITATION DE BIENS PATRIMONIAUX – AVIS DE MOTION

Le conseiller Claude St-Cyr donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 136-2016-5 amendant le Règlement 136-2016 relatif à la citation de biens patrimoniaux afin de remplacer les numéros de lots pour les immeubles localisés aux 2, 120 à 132 et 434 de la rue Saint-Charles-Borromée Nord.

13

24-055 – RÈGLEMENT 136-2016-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 136-2016 – CITATION DE BIENS PATRIMONIAUX – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

DE DÉPOSER le projet de règlement 136-2016-5 amendant le Règlement 136-2016 relatif à la citation de biens patrimoniaux afin de remplacer les numéros de lots pour les immeubles localisés aux 2, 120 à 132 et 434 de la rue Saint-Charles-Borromée Nord, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

24-056 – RÈGLEMENT 196-2024 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'INSPECTION ET LE DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES DE REJETS AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX SANITAIRES, COMBINÉS ET PLUVIAUX – AVIS DE MOTION

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 196-2024 relatif à un programme d'aide financière visant l'inspection et le diagnostic des systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires, combinés et pluviaux.

15

24-057 – RÈGLEMENT 196-2024 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'INSPECTION ET LE DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES DE REJETS AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX SANITAIRES, COMBINÉS ET PLUVIAUX – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 196-2024 relatif à un programme d'aide financière visant l'inspection et le diagnostic des systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires, combinés et pluviaux, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

24-058 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 219 – EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR LA TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL EN COUR MUNICIPALE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 219 décrétant l'exécution de travaux pour la transformation d'un bâtiment commercial en cour municipale ainsi qu'un emprunt et une dépense de 5 722 708 \$.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

Objet :	L'exécution de travaux pour la transformation d'un bâtiment commercial en cour municipale
Portée :	Tout le territoire
Coût :	5 722 708 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

17

24-059 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 219 – EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR LA TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL EN COUR MUNICIPALE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 219 décrétant l'exécution de travaux pour la transformation d'un bâtiment commercial en cour municipale ainsi qu'un emprunt et une dépense de 5 722 708 \$, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

24-060 – DÉSIGNATION DE PROCUREUR POUR L'APPLICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA POURSUITE DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre le ministre de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Joliette pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.3 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, lors de sa séance du 18 septembre 2023, adoptait la résolution 23-606 afin d'octroyer un contrat de services professionnels juridiques de gré à gré à la firme Roy et Asselin inc. pour les services de procureur à la Cour municipale commune de la Ville de Joliette;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

05-02-2024

CONSIDÉRANT QUE Me Pierre-Édouard Asselin reste l'avocat responsable du mandat et des services professionnels;

CONSIDÉRANT QU'il a été décidé de désigner également Me Hubert Girard de la firme Roy et Asselin inc. pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE DEMANDER au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner Me Hubert Girard de la firme Roy et Asselin inc., pour agir en son nom devant la Cour municipale commune de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-061 – LOT 6 424 901 – RUE SAMUEL-RACINE – OFFRE D'ACHAT – ACCEPTATION

CONSIDÉRANT l'offre d'achat provenant de Gestion immobilière CFDM inc., pour le lot 6 424 901 situé sur la rue Samuel-Racine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'achat pour le lot 6 424 901, au montant de 165 000 \$, plus les taxes applicables.

DE CONFIRMER l'exclusion du caractère public dudit lot.

D'AUTORISER le maire et la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents afférents à la vente du lot 6 424 901.

D'ABROGER la résolution 23-231.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

24-062 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 10 AU 23 JANVIER 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière par intérim de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 1 988 969,31 \$ pour la période du 10 au 23 janvier 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

05-02-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 10 au 23 janvier 2024 et d'autoriser la trésorière par intérim à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 10 au 23 janvier 2024

a. Liste des transferts électroniques :	1 371 990,39 \$
b. Liste des chèques :	982 734,82 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 304 851,79 \$
Total	3 659 577,00 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-063 – MISE AUX NORMES – POSTE DE POMPAGE GAI-ROC – LESSARD & DEMERS, MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Pascal Rochette, ingénieur pour la firme GBI, en date du 21 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 1, des travaux de mise aux normes du poste de pompage Gai-Roc tels que décrétés par la résolution 23-539 et d'autoriser la trésorière par intérim de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc. » la somme de 259 291,31 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

22

24-064 – DÉMOLITION DE BÂTIMENT – 316, RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – DÉMOLITION DES RIVIÈRES INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 6 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 1 final, des travaux de démolition du 316, rue Saint-Charles-Borromée Nord tels que décrétés par la résolution 23-540 et d'autoriser la trésorière par intérim de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Démolition des Rivières inc. » la somme de 137 681,41 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-065 – RÉFECTION DU PETIT PONT DE L'ÎLE VESSOT ET DE LA PASSERELLE LA SÉRÉNADE – PARKO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Laurence Drouin, ingénieure pour la firme EXP, en date du 24 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 2, des travaux de réfection du petit pont de l'île Vessot et de la passerelle La Sérénade tels que décrétés par la résolution 23-673 et d'autoriser la trésorière par intérim de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Parko inc. » la somme de 28 228,75 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

24-066 – CONSTRUCTION DE CHALETS DE PARC – PARCS LAJOIE ET ARTHUR-ROBILLARD – CONSTRUCTION JULIEN DALPÉ INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Pierre Héту, architecte pour la firme Héту-Bellehumeur architectes inc., en date du 16 janvier 2024;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 7 final, des travaux de construction de chalets dont un au parc Lajoie et un second au parc Arthur-Robillard tels que décrétés par la résolution 21-683 et d'autoriser la trésorière par intérim de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Construction Julien Dalpé inc. » la somme de 10 104,12 \$ à même le Règlement d'emprunt 194.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

24-067 – CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN DES LOGICIELS – CIS INFINITY – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Joliette utilise le logiciel « CIS Infinity » de la firme Harris Advanced Utility pour la gestion « compte-client » et la facturation et que ces derniers assurent le service de support et d'entretien de leur suite logicielle;

CONSIDÉRANT QUE cette firme est la seule à détenir et gérer les codes sources de son application;

CONSIDÉRANT l'article 573.3, alinéa 1, sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 6) et du paragraphe 9) de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'année 2024 à Harris Advanced Utility pour le support et l'entretien logiciel de la suite CIS Infinity pour un montant total de **63 094,80 \$** avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-068 – RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL – RUE JACQUELINE-P.-LACHANCE – MODE DE FINANCEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection de l'émissaire pluvial situé au coin des rues Jacqueline-P.-Lachance et Saint-Pierre Sud est prévu au PQI 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

D'AUTORISER le financement par le fonds de roulement pour la réfection de l'émissaire pluvial situé au coin des rues Jacqueline-P.-Lachance et Saint-Pierre Sud, pour un montant estimé à 500 000 \$.

QUE le coût net du projet, soit un montant de 500 000 \$, sera financé par le fonds de roulement de la Ville et remboursé au moyen de dix versements égaux de 50 000 \$ puisés à même les fonds généraux durant les dix prochaines années. Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

24-069 – PROJET D'ÉCLAIRAGE AU PARC INDUSTRIEL NAZAIRE-LAURIN – MODE DE FINANCEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le projet d'installation d'un système d'éclairage dans le parc industriel Nazaire-Laurin est prévu au PQI 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le financement par le fonds de roulement pour le projet d'éclairage du parc Nazaire-Laurin, pour un montant total de 185 000 \$.

QUE le coût net du projet, soit un montant de 185 000 \$, sera financé par le fonds de roulement de la Ville et remboursé au moyen de cinq versements égaux de 37 000 \$ puisés à même les fonds généraux durant les cinq prochaines années. Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

24-070 – LE MARCHÉ DE NOËL DE JOLIETTE – 18E ÉDITION – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Marché de Noël de Joliette pour la tenue de leur 18^e édition, laquelle se déroulera du 28 novembre au 23 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER la trésorière par intérim à verser une aide financière annuelle de fonctionnement de 20 000 \$ au Marché de Noël de Joliette pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

29

**24-071 – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – CRÉATION
DE POSTES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT le diagnostic organisationnel du service des Loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ABOLIR le poste de conseiller en développement culturel et le projet pilote de technicien en loisirs.

DE CRÉER un poste d'agent de bureau.

DE MODIFIER le titre du poste de régisseur sport en régisseur sport et plein air.

DE MODIFIER le titre du poste de régisseur vie communautaire, arts et patrimoine en régisseur culture, patrimoine et vie communautaire.

DE MODIFIER le titre du poste de chef de division logistique et opération en chef de division logistique et événements.

DE MODIFIER le titre du poste de chef de division loisirs, sports et plein air en chef de division sports et plein air.

DE MODIFIER le titre du poste chef de division vie communautaire, arts et patrimoine en chef de division culture.

D'APPROUVER le nouvel organigramme du service des Loisirs et de la culture, lequel est joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

**24-072 – MME SOLIE MASSE – DIRECTRICE GÉNÉRALE – FIN DE
PROBATION**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 23-677, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Solie Masse au poste de directrice générale de la Ville de Joliette et autorisait la signature d'un contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE Mme Masse a débuté une période de probation de six mois le 30 octobre 2023, conformément à l'article 2.2 dudit contrat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a convenu de réduire la période de probation;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE CONFIRMER la fin de la période de probation de Mme Solie Masse en date du 5 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

24-073 – OFFICIER RESPONSABLE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'INSPECTION ET LE DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES DE REJETS AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX SANITAIRES, COMBINÉS ET PLUVIAUX – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

DE NOMMER l'inspecteur en bâtiment officier responsable du programme d'aide financière visant l'inspection et le diagnostic des systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires, combinés et pluviaux.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

24-074 – EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN URBANISME ET INSPECTION – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la vacance au poste de technicien en urbanisme et inspection au sein du service de l'Aménagement du territoire et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Julie Labelle Goulet au poste régulier de technicienne en urbanisme et inspection au sein du service de l'Aménagement du territoire.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 12 février 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

05-02-2024

D'AUTORISER Mme Julie Labelle Goulet à émettre des constats d'infraction et à faire l'application de la réglementation municipale de la Ville de Joliette en matière de circulation, stationnement et des nuisances, dont notamment les règlements 97-2011, 187-2023, 189-2023 et 190-2023 et leurs amendements.

DE NOMMER Mme Julie Labelle Goulet à titre d'officier responsable (émission de permis) afin de voir à l'application de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Joliette.

D'ABROGER la résolution 22-486.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

24-075 – EMBAUCHE D'UN AGENT – GUICHET DE SERVICES – SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'agent – guichet de services et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Audrey Gagnon au poste régulier d'agent – guichet de service au sein du service des Finances et trésorerie.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 30 janvier 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 3 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

24-076 – EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT la vacance au poste de secrétaire et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Geneviève Gauthier au poste de secrétaire au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 31 janvier 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 5 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

24-077 – EMBAUCHE D'AGENTS DE SERVICE AUX CITOYENS – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'agent de service aux citoyens et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mesdames Martine Bernier et Nathalie Vendette au poste d'agents de service aux citoyens au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens.

QUE l'entrée en fonction de Mme Martine Bernier soit fixée au 6 février 2024.

QUE l'entrée en fonction de Mme Nathalie Vendette soit fixée au 7 février 2024.

QUE ces embauches soient assujetties à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à leur entrée en fonction, leur rémunération soit établie à la classe 4 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

36

24-078 – DIRECTEUR ADJOINT – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – NOMINATION

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur adjoint au sein du service des Loisirs et de la culture et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE NOMMER Mme Annie Loyer au poste de directrice adjointe au sein du service des Loisirs et de la culture.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 20 février 2024.

QUE cette nomination soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 3 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

24-079 – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT ET ASSISTANT-GREFFIER – SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur adjoint et assistant-greffier au sein du service du Greffe et des affaires juridiques et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Me Yannick Hubert au poste de directeur adjoint et assistant-greffier au sein du service du Greffe et des affaires juridiques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 4 mars 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 2 du protocole cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

38

24-080 – M. OLIVIER FORGET – PERMANENCE – DIRECTEUR – SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 23-484, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Olivier Forget au poste de directeur au sein du service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 7 août 2023, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

DE NOMMER M. Olivier Forget au poste permanent de directeur au sein du service des Technologies de l'information, à compter du 7 février 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

24-081 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-003 – GESTION DE L'AGRILE DU FRÊNE – ABATTAGE ET ÉLAGAGE D'ARBRES – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des travaux d'arboriculture pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 29 janvier 2024, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	9125-1991 Québec inc. Service d'arbres nature inc.	77 972,40 \$
2	Service d'Arbres Hugo inc.	83 466,55 \$
3	3087-5520 Québec inc. Émondage Martel	93 275,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-003, le contrat pour des travaux d'arboriculture pour l'année 2024, soit l'abattage et le transport du bois de frêne, l'élagage, le haubanage et le déchetage de branches, à l'entreprise « **9125-1991 Québec inc. | Service d'arbres nature inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et suivant les quantités estimées, au montant de **77 927,40 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

24-082 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-004 – FOURNITURE D'ARBRES – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'arbres en pot et en motte;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 30 janvier 2024, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Pépinière Dominique Savio Ltée	28 635,75 \$
2	Pépinière Abbotsford inc.	50 270,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-004, le contrat pour la fourniture d'arbres en pot et en motte aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes, soit :

Pépinière Dominique Savio Ltée : 13 657,50 \$, avant taxes;

Pépinière Abbotsford inc. : 35 250,00 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

24-083 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-005 – PLANTATION ET ARROSAGE DES FLEURS ANNUELLES 2024 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la plantation et l'arrosage des fleurs annuelles 2024;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

05-02-2024

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles ont remis une soumission conforme et deux soumissions non-conformes;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 31 janvier 2024, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Les Terrassements Multi-Paysages inc.	65 500,00 \$	X	
2	Multi-Entretien JR	77 500,00 \$		X
3	Lefebvre Multi-Services inc.	89 999,00 \$		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-005, le contrat pour la plantation et l'arrosage des fleurs annuelles 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Les Terrassements Multi-Paysages inc.** », au montant de **65 500,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

24-084 – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2024 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMMATION NO 4 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

05-02-2024

QUE la Ville de Joliette s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

QUE la Ville de Joliette approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville de Joliette s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Joliette s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Joliette atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts qui reflètent les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

24-085 – CRÉDIL – JOURNÉE INTERCULTURELLE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme le CRÉDIL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER le CRÉDIL à tenir l'événement « Journée interculturelle » qui aura lieu sur la place Bourget le 25 mai 2024 de 12 h à 21 h.

D'AUTORISER la fermeture du boulevard Manseau entre les rues place Bourget Nord et place Bourget Sud de 12 h à 21 h.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

05-02-2024

D'AUTORISER le prêt de matériel et le soutien technique, selon la disponibilité, et l'accès à l'électricité.

D'AUTORISER la trésorière par intérim à verser une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme le CRÉDIL afin de bonifier le volet performance culturelle.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44

**24-086 – ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE LANAUDIÈRE –
CRÉATION D'UN COMITÉ DE JUMELAGE – NOMINATION**

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre l'Association Québec-France Lanaudière et la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE CRÉER un comité de jumelage afin d'assurer l'accueil de délégation étrangère et de favoriser les échanges d'ordre culturel, social, économique, touristique et sportif.

DE NOMMER les membres dudit comité, soit :

- M. Claude St-Cyr, membre du conseil;
- Mme Agnès Derouin-Plourde, de l'Association Québec-France Lanaudière;
- Mme Sonia Hénault, directrice du service des Loisirs et de la culture;
- M. Gilbert Boulet, citoyen;
- M. Pierre Masse, citoyen;
- Mme Renée Chalifoux, citoyenne.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45

**24-087 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES –
REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

05-02-2024

D'AUTORISER la trésorière par intérim à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Ciné-répertoire 2024 : 500 \$;
- Réseau des Femmes Élues de Lanaudière : 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46

DIVERS

46 a)

24-088 – EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE – SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la vacance au poste de secrétaire et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ENTÉRINER l'embauche Mme Christelle Bérubé au poste de secrétaire au sein du service de la Direction générale.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 22 janvier 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

47

24-089 – DÉPÔT DE RAPPORT

La greffière par intérim dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Procès-verbal de correction – Résolution 24-029.

48

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 19 février 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

05-02-2024

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

49

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.
Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

50

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 48.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

DANIELLE SIMARD,
Greffière par intérim